



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C.3.10 (nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette – mélanges en cuve)

N° de la demande : 2009-2858
Catégorie : Catégorie C, sous-catégorie C.3.10 (nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit – mélanges en cuve)
Produit : Préparation commerciale herbicide en pâte granulée Elim EP (25 %)
N° d'homologation : 23518
Matière active (m.a.) : Rimsulfuron
N° de document de l'ARLA : 1842521

Contexte

La préparation commerciale herbicide en pâte granulée Elim EP à 25 % (Elim EP Herbicide 25% Dry Flowable), qui est composée à 25 % de rimsulfuron, est un herbicide du groupe 2 qui est homologué pour application en prélevée ou en postlevée sur le maïs de grande culture dans l'Est du Canada et dans la région de la vallée de la rivière Rouge, au Manitoba. Cet herbicide est conçu pour supprimer les mauvaises herbes annuelles, le chiendent, l'amarante à racine rouge et le chénopode blanc. La préparation commerciale en pâte granulée Elim EP à 25 % peut également être employée en combinaison avec certains herbicides efficaces contre les mauvaises herbes à feuilles larges, cela à des fins de lutte contre ce type de mauvaises herbes. Pour des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuel, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de la préparation commerciale herbicide en pâte granulée Elim EP à 25 % afin de regrouper tous les produits à base de glyphosate pouvant être utilisés en mélange en cuve avec cet herbicide sous la dénomination générale « glyphosate ».

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'ayant pas été modifiées.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation n'est requise car aucune modification n'a été apportée à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation environnementale

L'évaluation environnementale n'est pas nécessaire puisque les deux constituants du mélange en cuve, soit le glyphosate et le rimsulfuron, sont actuellement homologués pour les mêmes utilisations.

Évaluation de la valeur

D'après le dossier justificatif présenté par le demandeur et vu l'étendue de la base de données sur le glyphosate, l'ARLA approuve, sur le plan de la valeur, le regroupement de tous les produits pouvant être utilisés en mélange en cuve avec l'herbicide en pâte granulée Elim EP à 25 % pour qu'ils soient désignés, sur l'étiquette de cette préparation, par le terme générique « glyphosate (sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine ou de sel de diammonium) ».

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de la préparation commerciale herbicide en pâte granulée Elim à 25 % afin de regrouper, sur son étiquette, tous les produits à base de glyphosate utilisés avec lui en mélange en cuve sous le terme générique « glyphosate (sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine ou de sel de diammonium) ».

Références

A. Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

Évaluation de la valeur

1786637 2009, Rationale to Support Tankmixes, DACO: 10.1,10.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.